



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice	: 27
Présents	: 23
Absents	: 4
Absents représentés	: 3
VOTANTS	: 26

Secrétaire de séance :

M. Jean-Gabriel LAINEY

L'an deux mille seize, le 8 avril à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS,
Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL,
M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,
Mme Brigitte BARDINA, M. Pierrick GARNIER, Mme Annick LHOSTE,
Mme Aline MERCIER, M. Jérôme LENOIR, Mme Jocelyne THOUROT,
Mme Valérie GOURITEN, Mme Lélia STADLER, M. Lucien CAILLOU,
M. Jean-Gabriel LAINEY, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Dominique MUNERET (pouvoir à M. PEYRESAUBES)
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. LENOIR)
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. LAINEY)

ETAIT ABSENT NON REPRESENTE :

M. Thierry LOPEZ

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité, M. Jean-Gabriel LAINEY, Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n°2016-04-01 :

- Approuvé le compte de gestion de la commune, établi par M. le Trésorier d'Etampes, pour l'exercice 2015, à la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions ;

Par délibération n°2016-04-02 :

- Sous la présidence de M. Peyresaubes, adopté le compte administratif de la commune, établi par M. le Maire, pour l'exercice 2015, à la majorité par 21 voix pour et 4 abstentions ;

Il est précisé que le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 72 024.70 euros pour la section d'investissement, et un excédent de 234 263.25 euros pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître une réduction du déficit d'investissement de 146 170.44 à 74 145.74 euros sur l'exercice 2015 et un excédent de fonctionnement de 284 263.25 euros.

Par délibération n°2016-04-03 :

- Approuvé l'affectation de 284 263.25 euros en section de fonctionnement, à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions ;

Les résultats constatés au Compte Administratif pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- Résultat de l'exercice de la section de Fonctionnement	234 263.25 euros
- Résultats antérieurs reportés de la section de fonctionnement	50 000.00 euros
- Excédent de la section de Fonctionnement	284 263.25 euros
- Déficit de la section d'Investissement	- 74 145.74 euros
- Solde des restes à réaliser d'investissement	412 167.83 euros
- Besoin de financement.....	0 euros
- Affectation en section de fonctionnement R 002.....	284 263.25 euros

Compte-tenu du solde des restes à réaliser d'investissement, aucune affectation n'a été proposée vers la section d'investissement.

Par délibération n°2016-04-04 :

- Approuvé le compte de gestion du service assainissement, établi par M. le Trésorier d'Etampes, pour l'exercice 2015, à la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions ;

Par délibération n°2016-04-05 :

- Sous la présidence de M. Peyresaubès, adopté le compte administratif du service assainissement, établi par M. le Maire, pour l'exercice 2015, et approuvé le virement de la somme de 130 958 € de la section d'investissement à la section d'exploitation, et de la section d'exploitation du budget annexe à la section de fonctionnement du budget principal à la majorité par 23 voix pour et 2 abstentions ;

Il est précisé que le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 139 998.57 euros pour la section d'investissement, et un excédent de 31 308.73 euros pour la section d'exploitation.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître un excédent d'investissement de 147 710.24 euros et un excédent d'exploitation de 49 419.69 euros.

Par délibération n°2016-04-06 :

- Approuvé l'affectation de 49 419.69 euros en section d'exploitation, à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions ;

Les résultats constatés au Compte Administratif, pour l'exercice 2015, sont les suivants :

- Résultat de l'exercice de la section d'exploitation.....	31 308.73 euros
- Résultats antérieurs reportés en section d'exploitation.....	18 110.96 euros
- Excédent de la section d'Exploitation.....	49 419.69 euros
- Excédent de la section d'Investissement.....	147 710.24 euros
- Solde des restes à réaliser d'investissement.....	4 584.20 euros
- Affectation en section d'exploitation R 002.....	49 419.69 euros

Par délibération n°2016-04-07 :

- Approuvé les taux des trois taxes directes locales à l'unanimité, comme suit :

- Taxe d'habitation :	11,47 % (2015 : 11,47 %)
- Taxe sur le Foncier bâti :	14,92 % (2015 : 14,92 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti :	58,56 % (2015 : 58,56 %)

Il est précisé que compte tenu des bases notifiées par la Direction des Services Fiscaux et des allocations compensatrices, la recette fiscale attendue s'élèvera à 2 238 995 € (2 195 410 € en 2015).

Par délibération n°2016-04-08 :

- Approuvé comme suit le budget primitif 2016 de la commune :

RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 067 852.25 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
002	Résultat de fonctionnement	284 263.25	Majorité (24 pour et 2 contre)
013	Atténuation de charges	20 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
70	Produits des services	235 500.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
73	Impôts et Taxes	2 962 234.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
74	Dotations et Participations	419 897.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
75	Autres produits de gestion courante	145 958.00	Majorité (24 pour et 2 contre)

DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 067 852.25 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	1 084 368.51	Majorité (22 pour et 4 contre)
012	Charges de personnel	2 139 563.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
014	Atténuations de produits	95 812.42	Majorité (24 pour et 2 contre)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
65	Autres charges de gestion courante	216 762.40	Majorité (24 pour et 2 contre)
66	Charges financières	67 630.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
67	Charges exceptionnelles	28 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
022	Dépenses imprévues	250 715.92	Majorité (22 pour et 4 contre)

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 086 664.88 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
024	Produits de cessions (RAR)	660 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	390 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	49 866.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
	Reste à réaliser	1 097 598.88	
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
27	Autres immobilisations financières	4 200.00	Majorité (24 pour et 2 contre)

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 086 664.88 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	RESTES A REALISER en Euros	MONTANTS en Euros	VOTES
001	Solde d'exécution d'investissement (déficit)		74 145.74	Majorité (24 pour et 2 contre)
16	Emprunts et dettes assimilées		854 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 238.23	49 630.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
21	Immobilisations corporelles	16 282.17	475 306.53	Majorité (24 pour et 2 contre)
23	Immobilisations en cours	1 277 910.65	177 351.56	Majorité (24 pour et 2 contre)
020	Dépenses imprévues		113 500.00	Majorité (24 pour et 2 contre)

Par délibération n°2016-04-09 :

- Approuvé comme suit le budget primitif 2016 du service assainissement :

RECETTES SECTION D'EXPLOITATION : 304 993.69 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 216.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
70	Vente produits et prestations de service	98 400.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
77	Produits exceptionnels	130 958.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
002	Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté (excédent)	49 419.69	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION : 304 993.69 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	91 035.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
67	Charges exceptionnelles	145 958.69	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 261 222.24 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)	147 710.24	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
13	Subventions d'investissement (RAR)	45 512.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 261 222.24 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 216.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
16	Remboursement d'emprunt	11 000.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
20	Immobilisations incorporelles (RAR)	40 927.80	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
21	Immobilisations corporelles	52 120.44	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 958.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

Par délibération n°2016-04-10 :

- Approuvé comme suit le montant des subventions 2016 aux associations morignacoises, après avis de la commission « Fêtes et animations, jeunesse et associations, affaires culturelles » réunie le 18 mars 2016 :

Associations	Proposition 2016	Vote	Refus de prendre part au vote
AAPMA	850 €	Majorité, par 25 voix pour	M. WEIGANT
ALPERE Morigny	150 €	Unanimité des votants	
AMAP Paniers	100 €	Majorité, par 25 voix pour	M. LAINEY
ANGATA SOUND	500 €	Majorité, par 25 voix pour	M. COURTAS
BADMINTON	1 500 €	Unanimité des votants	
BI CROSS BMX	400 €	Majorité, par 24 voix pour	M. FOUCHER et Mme POMMIER
COJE Journée de l'Europe	1 200 €	Unanimité des votants	
CYCLO CLUB MORIGNY	550 €	Unanimité des votants	
FOOTBALL CLUB	4 000 €	Unanimité des votants	
GYM'S CLUB	1 800 €	Unanimité des votants	
JUDO CLUB	2 800 €	Unanimité des votants	
KARATE ASM	100 €	Unanimité des votants	
LOISIRS ET CULTURE	2 450 €	Unanimité des votants	
MA 4L BIEN AIMEE	100 €	Unanimité des votants	
MONT BONVILL' A JOIE	800 €	Unanimité des votants	
PASTASCIUTTA	450 €	Majorité, par 25 voix pour	Mme BOURDON
PEEP	150 €	Majorité, par 25 voix pour	Mme STADLER
PETANQUE MORIGNY	500 €	Unanimité des votants	
PETITS MORIGNACOIS	400 €	Majorité, par 25 voix pour	M. HESSE
PETITS PAS	500 €	Unanimité des votants	
PLEINE LUNE	500 €	Unanimité des votants	
TAE KWON DO	400 €	Unanimité des votants	
TAROT CLUB	450 €	Unanimité des votants	
TEAM BASKET	4 000 €	Majorité, par 25 voix pour	M. COURTAS
TENNIS CLUB MORIGNY	2 000 €	Unanimité des votants	
TENNIS DE TABLE	800 €	Unanimité des votants	
VADE RETRO SATANAS	500 €	Majorité, par 25 voix pour	M. FOUCHER
TOTAL	27 950 €	xxx	xxx

Par délibération n°2016-04-11 :

- Approuvé comme suit le montant des subventions exceptionnelles 2016 aux associations morignacoises, après avis de la commission « Fêtes et animations, jeunesse et associations, affaires culturelles » réunie le 18 mars 2016 :

Association	Projet	Montant proposé (en euros)	Vote
Cyclo club Morigny	Achat de maillots avec blason	300	Unanimité
Pleine Lune	Organisation d'une journée de solidarité	300	Unanimité
Vade retro satanas	Achat de polos avec blason	300	Majorité, 25 voix pour et 1 refus de prendre part au vote (M. FOUCHER)
Angata Sound	Organisation d'un festival de world music	1 500	Majorité, 25 voix pour et 1 refus de prendre part au vote (M. COURTAS)

Par délibération n°2016-04-12 :

- Approuvé à l'unanimité des votants le montant des subventions aux coopératives des écoles de Morigny-Champigny, pour un montant total de 10 842 €, soit 26 euros par enfant, comme suit :

Ecole	Effectifs 2016	Proposition de subvention 2016
Elémentaire A. Daudet	113	2 938 euros
Elémentaire Chateaubriand	140	3 640 euros
Maternelle J. de la Fontaine	79	2 054 euros
Maternelle C. Perrault	85	2 210 euros

Par délibération n°2016-04-13 :

- Approuvé à l'unanimité des votants le montant de la subvention 2016 à l'Association Morignacoises des Agents Territoriaux (AMAT) à hauteur de 8 160 euros, soit 136 euros par agent ;

Par délibération n°2016-04-14 :

- Approuvé à la majorité par 24 voix pour et 2 contre, les suppressions de postes proposées, après avis favorable du Comité Technique, réuni le 16 décembre 2015 :

Filière administrative :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 2 emplois d'adjoint administratif de 2ème classe

Filière technique :

- 2 emplois occasionnels adjoints technique de 2^{ème} classe
- 1 emploi adjoint technique de 2ème classe

Filière animation :

- 5 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe

Filière sportive :

- 1 emploi d'éducateur des APS
- 1 emploi des APS à temps non complet

Filière culturelle :

- 1 emploi de professeur territorial enseignement artistique, filière culturelle

Filière sociale :

- 1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, filière sociale

Par délibération n°2016-04-15 :

- Autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition d'une parcelle au SIREDOM, pour la création d'une plate-forme écologique d'apport volontaire ; ainsi l'espace de 50 m² initialement prévu pour recevoir cet aménagement sur la parcelle E 943, sera déplacé sur les parcelles E 738 et 741.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Reçu lecture des décisions du Maire :

n°	Objet
16-07	Signature d'un contrat pour la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins

- obtenu des précisions sur le coût des contrats ayant fait l'objet d'une communication par lecture des décisions du Maire lors du précédent conseil municipal ; Ainsi le secrétariat du Centre Municipal de Santé sera assuré par un prestataire extérieur pour un montant de 540 euros TTC par mois, pour un forfait de 500 appels et l'abonnement au logiciel métier du médecin, à la messagerie sécurisée et à la solution de télétransmission des feuilles de soin sera facturé à hauteur de 184 euros TTC par mois à la commune.

- Echangé sur :

- l'inauguration du Centre Municipal de Santé le 16 avril,

- l'ouverture prochaine du secrétariat téléphonique du Centre municipal de Santé pour une prise de rendez-vous à compter du 21 avril,

- l'arrivée d'un second médecin à Morigny-Champigny, qui exercera en libéral à partir de début mai, au sein de locaux communaux, au titre de l'aide à l'installation proposée par la commune.

**M. le Maire a sollicité d'éventuelles questions, et, l'ordre du jour étant épuisé,
a clos la séance à 23 heures 04.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny

Le 12 avril 2016

Le Maire,
Bernard DIONNET



Affiché le : 14/04/2016